



**COMITÉ
4.3**

Le Comité Environnement de la FPEP

CVEP

Structure et fonctionnement

Février 2017

Le Comité Environnement de la FPEP

La Fédération a pour but premier de promouvoir, défendre et développer les aspirations et intérêts professionnels, sociaux et économiques de tous ses membres et oeuvre à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie dans leur milieu de travail.

De par sa mission en éducation, elle alimente et fait la promotion de tout ce qui touche l'environnement et soutient ses membres dans leurs projets à caractère écologique. Structure et fonctionnement du Comité

1.1 Mandat du Comité

Le Comité Environnement de la FPEP a pour but :

- De sensibiliser et d'informer les affiliés aux réalités reliées à la protection de l'environnement;
- De les inciter à poser des gestes concrets pour la sauvegarde de la planète à l'intérieur de leur institution et dans la vie courante;
- D'établir le plan d'action du Comité.

Plus particulièrement,

- Les membres du Comité assistaient aux sessions nationales du Mouvement EVB et produisaient un compte rendu des activités auxquelles ils ont participé;
- Ils s'impliquaient dans la rédaction du bulletin « La FPEP Verte »;
- Ils mettaient de l'avant des moyens pour faire connaître les activités, les projets et les efforts accomplis dans les institutions de la Fédération;
- Ils conseillaient la Fédération eu égard au traitement du dossier dans le plan d'action de la FPEP.

1.2 Organisation du Comité

1.2.1 Nombre de membres du Comité

Le Comité est formé de trois (3) membres issus des syndicats affiliés et d'un(e) membre du CE FPEP.

1.2.2 Ressources politiques et techniques

Le Comité est appuyé par des ressources politiques et/ou techniques FPEP et CSQ au besoin.

1.2.3 Mode d'élection des membres du Comité

Les membres du Comité sont élus au dernier CF de l'année : les candidates et candidats sont proposés par leur syndicat d'origine, à l'aide du formulaire approprié et envoyé minimalement 5 jours avant la tenue du Conseil fédéral d'élection.

1.2.4 Durée du mandat

La durée du mandat au Comité est de deux ans, renouvelable.

1.2.5 Présence aux réunions ou démission d'un membre

Un membre cesse de faire partie du Comité Environnement de la FPEP et son poste devient vacant :

- a) s'il remet sa démission par écrit à la présidence de la Fédération ou au membre du Comité exécutif siégeant sur le Comité.
- b) s'il cesse d'être membre de la FPEP.
- c) à la suite d'absences répétées et non motivées aux réunions. Le membre reçoit alors un avis écrit de la ou du responsable politique du Comité.

1.2.6 Nombre de réunions

Le Comité tient minimalement deux (2) réunions par année, sur temps de travail.

1.2.7 Frais reliés aux réunions

Les libérations syndicales et les frais de séjour et déplacements sont assumés par la FPEP.

Les autres frais reliés à l'organisation des réunions sont aussi assumés par la Fédération.

Annexe A

Liste des membres élus pour le Comité Environnement de la FPEP*

F05	Christiane Gravel	Centre François-Michelle	cgravel@francois-michelle.qc.ca
F-14	Mélissa Renaud	Association des éducateurs du Collège Bourget	melyss15@hotmail.com
F-32	Lucie Robitaille	Association syndicale du Collège international Marie-de-France	miricaja100@hotmail.com
F-98	Judith Chouinard	Collège St-Joseph de Hull	judithchouinard@yahoo.ca

* Mise à jour 2 février 2017